



28/02/2024

ATTENTION... REGULARISATION TARIF ACM

Certains d'entre-vous ont dû réceptionner un courrier émanant du bureau des ressources humaines faisant état d'une erreur sur le tarif mutuel ACM qui vous a été appliqué.

La maladresse des propos utilisés pour cette information nous amène à recadrer les choses...

Tout d'abord il s'agit de rappeler que ce problème survient du fait d'une erreur d'indication de tarif transmis à l'éditeur de paie par la DRH.

En effet, la perte de salaire d'une valeur de 8,82 € avait été omise et n'avait donc pas été prise en compte.

Ainsi, la régularisation des 8,82 € sur votre fiche de salaire du mois de février 2024 concerne exclusivement le rattrapage du mois de janvier 2024 pour lequel l'oubli avait été constaté (M-1).

En clair, le montant qui vous sera prélevé au titre de votre mutuelle ACM tout au long de l'année, correspond au montant déduit sur votre fiche de salaire du mois de février 2024 (voir ci-après).

Contrairement au doute généré par ce courrier, la régularisation n'est nécessaire que pour le mois de janvier 2024.

Nous restons bien sûr disponibles...

Exemple :

Traitement Indiciaire		2175,87		2175,87		
Compl. Trait. Titulaire		241,21		241,21		
Indemnité de Residence	49,00	21,75		21,75		
Prime Sujétion	0,01	2175,87		2175,87		
Prime Forfaitaire	10,00	15,24		15,24		
Ind. Difficulté Administr.	1,00	2,29		2,29		
Indem. Compensatrice CSG		32,74		32,74		
Ind. Chaussures	1,00	13,03		13,03		
Indemnité spécifique	13,00	278,00		278,00		
Transfert primes-points						
Brut imposable					23,17	
Cotisations					2842,58	
S.S. Totalité						
C.R.D.S		2634,67				
C.S.G Déductible	0,50	2792,83				
C.S.G Non Déductible	6,80	2792,83			13,96	15,43
CNRACL	2,40	2634,67			189,91	406,53
CNRACL Pr.Suj. A.S.	11,10	217,59			67,03	
RAFP	1,50	435,17			292,45	30,65
Autres charges	5,00				3,26	807,53
Total cotisations					21,76	7,62
Autres retenues					588,37	21,74
Retraite Complément. CGOS	2,50	2417,08				470,28
ACM AGENT+CONJOINT+ENF	1,00	193,94				1713,72
ACM AGENT+CONJOINT+ENF	1,00	185,12	M-1			
Total autres retenues					60,43	
Net à payer avant impôt					193,94	
Prélèvement à la source	4,30	2335,20			8,82	
					263,19	
					100,41	